

RCS : DIJON Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

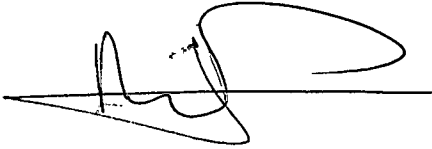
Numéro de gestion : 2014 B 00688 Numéro SIREN : 803 273 424 Nom ou dénomination : CYPRIEN ARLAUD
--

Ce dépôt a été enregistré le 15/05/2024 sous le numéro de dépôt 4324

sous le n°B4324 Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/10/23	Net au 31/10/22
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations et créances rattachées	432 108		432 108	432 108
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	432 108		432 108	432 108
<i>Stocks</i>				
<i>Créances</i>				
Autres créances	6 481		6 481	6 194
<i>Divers</i>				
Disponibilités	86 810		86 810	244 961
Charges constatées d'avance				4
TOTAL ACTIF CIRCULANT	93 291		93 291	251 159
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	525 399		525 399	683 266

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL



INSTRUMENTS
RECORDED

Bilan

	Net au 31/10/23	Net au 31/10/22
PASSIF		
Capital social ou individuel	5 000	5 000
Réserve légale	500	500
Autres réserves	45	402 907
Résultat de l'exercice	471 096	164 138
TOTAL CAPITAUX PROPRES	476 641	572 545
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts	36 713	92 182
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	36 713	92 182
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	11 291	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	754	717
Personnel		17 822
Dettes fiscales et sociales		17 822
TOTAL DETTES	48 758	110 721
TOTAL PASSIF	525 399	683 266

Compte de résultat

	du 01/11/22 au 31/10/23 12 mois	%	du 01/11/21 au 31/10/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Total						
CONSOMMATION M/SES & MA						
Autres achats & charges externes	6 503,42		1 501,40		5 002,02	333,16
Total	6 503,42		1 501,40		5 002,02	333,16
MARGE SUR M/SES & MAT	-6 503,42		-1 501,40		-5 002,02	333,16
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	5 634,40		74,00		5 560,40	NS
Charges sociales	4 764,00		18 576,00		-13 812,00	-74,35
Autres charges	93,40				93,40	
Total	10 491,80		18 650,00		-8 158,20	-43,74
RESULTAT D'EXPLOITATION	-16 995,22		-20 151,40		3 156,18	-15,66
Produits financiers	488 679,20		185 355,77		303 323,43	163,64
Charges financières	588,28		1 066,69		-478,41	-44,85
Résultat financier	488 090,92		184 289,08		303 801,84	164,85
RESULTAT COURANT	471 095,70		164 137,68		306 958,02	187,01
Résultat exceptionnel						
RESULTAT DE L'EXERCICE	471 095,70		164 137,68		306 958,02	187,01

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU CYPRIEN ARLAUD

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2023, dont le total est de 525 399 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 471 096 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2022 au 31/10/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 24/01/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/10/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<i>Valeurs brutes</i>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	432 108			432 108
Total	432 108			432 108
<i>Amortissements & provisions :</i>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total				
ACTIF NET				432 108

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6 481 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<i>Créances de l'actif immobilisé :</i>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<i>Créances de l'actif circulant :</i>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	6 481	6 481	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	6 481	6 481	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Associés – intérêts courus	319
Total	319

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 5 000,00 euros décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Dettes

État des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 48 758 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	36 713	36 713		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	754	754		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	11 291	11 291		
Produits constatés d'avance				
Total	48 758	48 758		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	55 415			
(**) Dont envers les associés	11 291			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 11 291 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	754
Total	754

CYPRIEN ARLAUD

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros

Siège social : rue d'Epernay

21220 MOREY SAINT DENIS

803 273 424 RCS DIJON

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 22 AVRIL 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2023 s'élevant à 471 095,70 euros de la manière suivante :

A titre de dividendes	135 000,00 euros
Soit 27 euros par action	
Le solde	336 095,70 euros
En totalité au compte "autres réserves"	

Pour former un montant affecté de	471 095,70 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

	2022	2021	2020
Dividende unitaire	113.40	16	Néant
Nombre de parts	5 000	5 000	5 000
Dividende global	567 000	80 000	Néant
Dividende global éligible à l'abattement	567 000	80 000	Néant
Dividende global non éligible	/	/	/

Certifié conforme

Le Président

